

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné qu'à la séance régulière du conseil municipal devant se tenir le **7 juin 2016**, à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, les demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage PC-2775 suivantes seront étudiées :

1. Pour permettre au 20, avenue Belton un taux d'implantation de 32,4% plutôt que le taux d'implantation maximal permis de 30%.
2. Pour permettre au 134, ch. du Bord-du-Lac-Lakeshore une augmentation de la hauteur et du volume du bâtiment existant qui empiète dans la marge avant minimale requise de 12m (39,37').
3. Pour permettre au 104, avenue de Dieppe une réduction de la marge avant minimale de 10m (32,8') à 7,58m (24,87').

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la tenue de la séance précitée.

Donné à Pointe-Claire ce 11^e jour de mai 2016.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
REQUEST FOR A MINOR EXEMPTION

Notice is hereby given that at the regular council meeting to be held on **June 7th, 2016**, at 7:30 p.m. at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following requests for minor exemptions to Zoning By-law PC-2775 will be considered:

1. To permit at 20 Belton Avenue, a lot coverage of 32.4% rather than the maximum permitted lot coverage of 30%.
2. To permit at 134 Bord-du-Lac-Lakeshore, an increase in height and volume of the existing building that encroaches into the minimum required front setback of 12m (39.37').
3. To permit at 104 de Dieppe Avenue, a reduction of the minimum required front setback of 10m (32.8') to 7.58m (24.87').

Any interested person may be heard by the municipal council in relation to these requests during the aforementioned meeting.

Given in Pointe-Claire this 11th day of May 2016.

Danielle Gutierrez
Assistante greffière / Assistant City Clerk